



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2019

La pollution de l'air tue 48000 personnes chaque année en France. Le rapport de l'ANSES même s'il a permis d'éveiller les consciences reste insuffisant. Il compile uniquement les données fournies par les employeurs SNCF et RATP sans analyse sur le terrain par des scientifiques indépendantes.

Pour la Fédération SUD-Rail et le syndicat SOLIDAIRES RATP, nos employeurs doivent mettre en place un système de mesures en continu des PM10, PM 2,5 et PM 0,1 sur l'ensemble des gares et stations RATP et SNCF. Ces données doivent être communiquées en continu aux franciliennes et de manière transparente. Cela est une question de santé publique.

Nos structures syndicales réclament la mise en place d'une étude de cohorte permettant de recenser les cas de pathologies au fur et à mesure de leur apparition, en rapport avec une reconstitution approfondie du parcours professionnel et de l'histoire d'exposition aux agents chimiques dangereux et autres pénibilités.

La fédération SUD-Rail et SOLIDAIRES RATP revendiquent pour l'ensemble des salariées travaillant dans les enceintes ferroviaires souterraines en Île-de-France, la délivrance des fiches d'expositions aux particules fines. De plus, **tous les locaux de travail et cabines de conduite doivent être déclarés en locaux à pollution spécifique.**

La fédération SUD-Rail et SOLIDAIRES RATP revendiquent le respect du principe premier de prévention : la suppression du risque. En attendant, **il appartient aux employeurs de fournir aux travailleurs les Equipements de Protections Individuels.**

La fédération SUD-Rail et le syndicat SOLIDAIRES RATP s'engagent à mener des actions communes, y compris d'ester en justice.